

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
04 13 31 54 03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 60d - Cabriès - Reclassement de la rue des Ecoles dans la voirie communale.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La RD 60d, dénommée rue des Ecoles, située dans le quartier Saint Pierre au bas du piton de Cabriès est une voie classée en réseau urbain au schéma routier départemental. Elle relie la RD 8 à la RD 60e.

La commune de Cabriès envisage de transformer une partie de cette section de voirie en espace public dédié aux modes doux, dans le cadre du réaménagement du groupe scolaire, l'autre partie restant une voie publique.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, la commune de Cabriès envisage la création d'une nouvelle voie de desserte côté sud.

Par délibération en date du 4 avril 2019, la commune de Cabriès, représentée par son maire Hervé FABRE AUBRESPY, a sollicité le reclassement de la RD 60d dans la voirie communale.

Considérant que l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par l'ordonnance N° 2015-1341 du 23 octobre 2015, dispense d'enquête publique préalable ce reclassement puisqu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de cette voie, le Département peut confirmer ce changement de domanialité et se prononcer de façon définitive sur ce reclassement.

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

